

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mercredi 13 décembre 2023
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** - Ouverture de la séance
- Présentation des signataires du livre d'or

- 10.02** Information par les membres du conseil d'arrondissement

- 10.03** Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure
 - Aucune demande

- 10.04** Correspondance et dépôt de documents

- 10.05** Période de questions du public

- 10.06** Période de questions des membres du conseil

- 10.07** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 décembre 2023.

- 10.08** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 novembre 2023.

12 – Orientation

- 12.01** Appuyer le projet de rénovation et mises aux normes de la toiture et de l'enveloppe du bâtiment du complexe sportif André-Grasset dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Volet 1 (PAFIRSPA) ».

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL) pour les services d'hydro-excavation incluant le traitement des matières résiduelles pour l'année 2024-2025 pour un montant de 350 673,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20131 - 6 soumissionnaires (lot 5).

- 20.02** Ratifier le contrat de gré à gré accordé à Élagage M.C. inc. au montant de 76 975,76 \$, taxes incluses, pour des services d'arboriculture d'urgences rendus entre le 7 avril et le 5 juin 2023 à la suite du verglas du 5 avril 2023 / Imputation au Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU).

- 20.03** Ratifier le contrat de gré à gré accordé à Élagage Prestige inc. au montant de 63 272,18 \$, taxes incluses, pour des services d'arboriculture d'urgence rendus entre le 7 avril et le 5 juin 2023 à la suite du verglas du 5 avril 2023 / Imputation au Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU).
- 20.04** Ratifier le contrat de gré à gré accordé à Service d'arbres Hugo inc. au montant de 58 655,65 \$, taxes incluses, pour des services d'arboriculture d'urgence rendus entre le 7 avril et le 5 juin 2023 à la suite du verglas du 5 avril 2023 / Imputation au Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU).
- 20.05** Ratifier le contrat de gré à gré accordé à Arboriculture Dumoulin inc. au montant 29 719,60 \$, taxes incluses, pour des services d'arboriculture d'urgence rendus entre le 7 avril et le 5 juin 2023 à la suite du verglas du 5 avril 2023 / Imputation au Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU).
- 20.06** Approuver la convention de services à intervenir avec Solidarité Ahuntsic pour l'accueil, l'accessibilité, la coordination de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs à la Maison du monde, située au 20, rue Chabanel Ouest, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 / Autoriser une dépense totale de 29 616 \$, taxes incluses.
- 20.07** Approuver les conventions de services à intervenir avec Loisirs de l'Acadie de Montréal et Loisirs Sophie Barat pour l'accessibilité aux installations sportives, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux / Autoriser une dépense totale de 63 504,34 \$, taxes incluses.
- 20.08** Autoriser la réception d'une contribution financière de 250 000 \$ provenant du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du « Programme d'aménagement urbain inclusif 2023 (PAUI) » pour le projet de réaménagement du parc Avila-Vidal / Autoriser l'affectation de ce montant au paiement des travaux en cours (référence 1236074002).
- 20.09** Autoriser une dépense additionnelle de 33 415 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le budget d'incidences dans le cadre des travaux d'aménagement du parc Zotique-Racicot, majorant ainsi ledit budget de 71 000 \$ à 104 415 \$, taxes incluses (réf. 1227189002).
- 20.10** Accorder un soutien financier de 198 563 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour la réalisation du Plan d'action 2024, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 / Approuver la convention à cet effet.
- 20.11** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 875 830 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre des programmes loisir, jeunesse et sport / Approuver les conventions à cet effet.
- 20.12** Approuver les projets de conventions à intervenir avec différents organismes communautaires pour le prêt de locaux administratifs et d'entreposage au centre culturel et communautaire de Cartierville, situé au 12225, rue Grenet, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, moyennant des redevances totalisant un montant annuel de 50 749,59 \$, excluant les taxes.
- 20.13** Approuver la modification et la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de monsieur Georges Perrier, pour une période additionnelle de 5 ans, soit du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2028, des locaux d'une superficie de 325 mètres carrés au sous-sol de l'immeuble situé au 10794, rue Lajeunesse, à des fins de loisirs et d'activités pour une maison de jeunes pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, pour un loyer total de 435 611,53 \$, taxes incluses (bâtiment 8057-002).

- 20.14** Accorder un contrat de gré à gré à Protection Incendie Vision 360 inc. pour l'installation des gicleurs dans l'aile nord et ouest du Centre culturel et communautaire de Cartierville situé au 12225, rue Grenet (bâtiment 1320) - Dépense totale de 119 699,66 \$, taxes incluses (contrat : 108 817,87 \$ + contingences : 10 881,79 \$) / Imputation à la réserve immobilière (109 301,74 \$, net de ristournes).
- 20.15** Accorder un contrat de gré à gré à Signalisation Kalitec inc. pour l'acquisition et l'installation d'afficheurs de vitesse pour un montant de 89 165,41 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve développement (61 064,93 \$, net de ristournes).
- 20.16** Modifier la résolution CA22 09 0104, adoptée le 9 mai 2022, afin d'intégrer au montage financier un virement de crédit de 59 229,50 \$, provenant de la ville centrale, et ce, dans le cadre du contrat accordé à Comité écologique du Grand Montréal (CEGM), pour la protection et la mise en valeur du milieu naturel aux parcs des Bateliers, de la Merci et du Boisé-de-Saint-Sulpice, pour l'année 2022 (réf. : 1229132004).

30 – Administration et finances

- 30.01** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé(e)s pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2023.
- 30.02** Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 750 \$ aux organismes suivants : Service des loisirs Christ Roi (500 \$) et Services communautaires pour réfugiés et immigrants (250 \$), afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.
- 30.03** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 525 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.
- 30.04** Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures
- 30.05** Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la coordination, la conception et la réalisation des travaux permanents de rue partagée sur le boulevard Gouin Est, entre la rue des Prairies et la rue De Martigny, de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRPP), pour l'année 2024.
- 30.06** Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.
- 30.07** Autoriser un virement de 25 623 \$, provenant de la réserve développement, au budget 2024 du « Programme Prévention Montréal ».
- 30.08** Affecter une somme maximale de 311 750 \$, provenant de la réserve développement, pour permettre la mise en oeuvre du projet d'étude de risque et conception dans le cadre du Volet Aménagements résilients du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI).

- 30.09** Affecter un montant de 390 038,49 \$, provenant de la réserve développement, afin de permettre la mise en oeuvre du Plan maître de plantation 2022-2031 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en 2024.
- 30.10** Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre, C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aqueduc, d'égout et de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030.
- 30.11** Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de sécurisation et de réfection de certaines pistes cyclables localisées sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du Programme de maintien du réseau cyclable (PMRC) 2024.
- 30.12** Approuver les dépenses relatives à des services d'utilités publiques, à une commande ou un service prévu dans une entente-cadre, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, selon les budgets prévus à l'exercice 2024 du budget de fonctionnement et selon la planification des projets du programme décennal d'investissement 2024-2033 / Autoriser une dépense de 8 721 800 \$ pour les dépenses prévues à l'exercice 2024 du budget de fonctionnement.

40 – Réglementation

- 40.01** Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.
- 40.02** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire le virage à gauche sur le boulevard de l'Acadie en direction nord, à l'approche de la rue Yvette-Brillon.
- 40.03** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et du stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4-1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance relative à la direction des voies sur le boulevard Gouin Ouest, en direction est, à l'approche ouest du boulevard Laurentien.
- 40.04** Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment projeté au 6170, rue Vanier, lequel sera érigé sur le lot 2 375 664 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir deux unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de construction du bâtiment - Demande de permis 3003324455.
- 40.05** Adopter une résolution relative aux règles et conditions pour la délivrance des permis annuels de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) / Abroger la résolution CA20 09 0399.
- 40.06** Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.
- 40.07** Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.
- 40.08** Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

- 40.09** Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 4 010 000 \$ pour la réalisation des travaux du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.
- 40.10** Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 2 800 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière.
- 40.11** Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 5 124 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement dans le cadre de la réalisation du programme de protection de bâtiments.
- 40.12** Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2024).
- 40.13** Adopter, avec changement, le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.
- 40.14** Adopter, avec changement, le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2024.
- 40.15** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'implantation d'un réservoir de CO2 et de son enclos en bordure de l'élévation nord du bâtiment commercial portant les numéros 901, 931 et 951, boulevard Crémazie Ouest - Lots 2 985 072, 2 985 073 et 2 985 074 du cadastre du Québec - Zone 1296.
- 40.16** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser la transformation d'un bâtiment dérogeant à l'obligation de fournir un quai de chargement, pour l'immeuble portant le numéro 9797, rue Tolhurst - Lot 1 488 224 du cadastre du Québec - Zone 1293.
- 40.17** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'usage de 6 logements (H.4) pour l'immeuble portant les numéros 8900 à 8908, rue Saint-Hubert - Lot 1 997 119 du Cadastre du Québec - Zone 1396 - Demande de permis 3003244896.
- 40.18** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'agrandissement de l'immeuble portant les numéros 827 à 855, boulevard Crémazie Est - Lots 2 497 847 et 2 499 873 du Cadastre du Québec - Zone 1440.

60 – Information

- 60.01** Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 4 octobre 2023.
- 60.02** Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 1^{er} novembre 2023.

70 – Autres sujets

- 70.01** Affaires nouvelles
- 70.02** Levée de la séance